

HONORAIRES DE GERANCE/LOCATION (TVA COMPRISE 20% au taux en vigueur)



GESTION : A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

• GESTION COURANTE

Sur le montant de toutes les sommes
TTC encaissées

Entre 6.5% et 8 % HT

OPTIONS :

• ASSURANCE LOYER :

Sur le montant de toutes les sommes
TTC encaissées

2 % + 1.02% honoraires gestion et suivi
procédure

• DECLARATION FISCALE :

Revenus Fonciers :

1 lot : **58.00 €**

le lot supplémentaire dans même
immeuble : **29.00 €**

• ASSURANCES PNO : **72.00€/lot**

• ACCES INTERNET : **5.00€ TTC/AN**

LOCATION PARKING

➤ PART LOCATAIRE :

- Entremise et rédaction d'acte

Sur le montant du loyer annuel net des charges :
10 % HT avec un minimum de 150.00€ TTC

➤ PART PROPRIETAIRE :

- Entremise et rédaction d'acte

Sur le montant du loyer annuel net des charges :
10 % HT avec un minimum de 150.00€ TTC

LOCATION BAIL D'HABITATION LOI 89

(location appartement soumis à la loi 89 modifiée)

➤ PART PROPRIETAIRE :

(Sur le montant du loyer annuel net des charges)

- Entremise :

- Du studio au 2 pièces : **6.07 %**
- Du 3 au 4 pièces : **5.57 %**
- A partir du 5 pièces : **5.32%**

- Rédaction d'acte :

Sur le montant du loyer annuel net des charges :
3 %

Si location moins d'un an (1 seul fois) les honoraires d'entremise sont offerts

➤ PART LOCATAIRE :

- Visite, constitution du dossier, rédaction acte :

- Zone très tendue (A bis) : 12€ TTC/m² surface habitable
- Zone tendue (A) : 10€ TTC/m² surface habitable
- Reste territoire : 8€ TTC/m² surface habitable

- Etablissement état des lieux d'entrée :

- 3€ TTC/m² surface habitable

LOCATION BAIL D'HABITATION HORS LOI 89

(location appartement NON soumis à la loi 89 modifiée)

Réparties par moitié entre le locataire et le propriétaire

Sur le montant du loyer annuel net des charges

- Entremise :

- Du studio au 2 pièces : 12.14 % **soit 6.07% chacun**
- Du 3 au 4 pièces : 11.14 % **soit 5.57% chacun**
- A partir du 5 pièces : 10.64 % **soit 5.32% chacun**

- Rédaction d'acte :

Sur le montant du loyer annuel net des charges :
6 % soit 3% chacun

LOCATION BAIL COMMERCIAL/PROFESSIONNEL

Entièrement à la charge du locataire

- Nouveau bail :

- Entremise : sur le montant des 3 premières années du bail : **10 % HT**
- rédaction d'acte (Me GAILLARD) :
1500.00€ TTC

- Rédaction d'acte : Renouvellement

- Forfait renouvellement **360.00 €**

- Rédaction d'acte : Avenant :

- Forfait 1^{er} avenant : **180.00 €**
- Forfait 2^{ème} avenant : **180.00 €**

AVENANT BAIL D'HABITATION

Entièrement à la charge du locataire

• Avenant au bail :

Dans le cas où l'unique locataire souhaite ajouter une personne au bail :

- Somme forfaitaire : **120.00 € TTC**

• Avenant au bail – En cas de co-location :

En cas de départ d'un des co-preneurs, le locataire remplaçant s'acquittera **de la quote part de la commission d'agence prévue lorsque nouveau bail calculée selon le nombre d'occupants.** *(diminué des honoraires d'EDL si bail loi 89)*